République Française

Département du Doubs

N° 64/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

Objet de la délibération :

SPANC: Budget 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99

- Présents titulaires : 81

- Absents: 18

Dont suppléés : 3Dont représentés : 8

Excusés : 4Non excusés : 3

- Votants : 92

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.		
Procuration	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François		
Suppléé(e)s	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe		
Excusé(e)	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal		
Absent(e)s	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves		

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



M. Jean-Paul Prost, Vice-Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du SPANC pour l'exercice 2017 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
	DEPENSES	RECETTES	
	72 091,00 €	83 998,00 €	
Reprise anticipée du résultat	11 907,00 €	-	
TOTAL	83 998,00 €	83 998,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	
	-	-	
Reprise anticipée du résultat	-	1 300,00 €	
TOTAL		1 300,00 €	
Excédent Prévisionnel		1 300,00 €	

Il demande à l'assemblée, qui accepte, de voter le budget primitif par chapitre.

A l'unanimité, les membres présents approuvent le budget primitif 2017 du SPANC

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER Président